

Football/Renouvellement du Comité exécutif de la Fégafoot Blanchard Andoume dépose un recours auprès de la fédération



Photo : D.R

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Me Raymond Obame-Sima, porte-parole du candidat Blanchard Paterné Andoume, a indiqué hier, à son cabinet sis à Sainte-Marie, que M. Andoume avait introduit un recours auprès de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) pour annuler la décision concernant l'organisation d'un congrès extraordinaire dont la finalité sera la mise en place de la commission électorale, entre autres. « Les préparatifs de cet événement laissent songeur et plusieurs signes soulignent que nous avons raison de nous inquiéter », a affirmé Me Obame-Sima. Pour mémoire, la Fégafoot avait annoncé la tenue, le




10 mars prochain, d'un congrès extraordinaire devant mettre en place la Commission électorale et la Commission de recours. Or, affirme le candidat Blanchard Paterné Andoume, la fédération agit actuellement en flagrante violation de ses textes fédéraux et de son code électoral. Pour introduire son recours, il s'est appuyé sur les articles 28 des statuts de la Fégafoot et sur les articles 5-2 et 5-5 du code susmentionné. Si les deux premiers articles rappellent que l'élection des membres de la Commission ne peut se faire que lors d'un congrès ordinaire et de la dernière assemblée générale ordinaire précédant l'assemblée générale électorale, l'article 5-5 du code électoral revient sur la durée séparant les deux

Me Raymond Obame-Sima répondant aux questions de la presse.

derniers points. Il faut six mois minimum entre l'organisation de l'assemblée générale ordinaire de la Fégafoot et celle de l'assemblée générale électorale du comité exécutif, pour que l'élection des membres de la commission soit connue et validée. « Il faut comprendre, au travers de tous ces textes, que le congrès n'est pas l'organe compétent pour élire les personnes devant intégrer la commission électorale. De plus, si l'on se base sur le communiqué de la fédération, il n'y a que 21 jours

entre l'annonce de la tenue de ce congrès et l'élection qui pose problème », a expliqué Me Raymond Obame-Sima. « Le candidat que je représente veut simplement faire comprendre, au travers de ce recours, à tout le monde, que la Fégafoot s'est délibérément placée dans l'illégalité. Sans doute parce que plusieurs responsables de cette instance sont personnellement concernés par cette élection », a-t-il ajouté. Blanchard Paterné Andoume, candidat à la présidence de la Fégafoot,

estime également que la mise en place d'un comité de normalisation "qui serait neutre" serait la solution "pour rendre cette élection crédible". « Cela s'impose à nous », a affirmé son porte-parole. M. Andoume est la seconde personne à reprocher à la Fégafoot cette démarche. Bosco Alaba Fall, président de l'association des clubs de D1 et D2, avait été le premier à sortir du bois pour dénoncer la décision fédérale, il y a quelques jours.

**PROJET DE GESTION DE LA FAUNE ET DES CONFLITS
HOMME-ELEPHANT (GeFaCHE)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N°01/UCP/GeFaCHE/GA/GEF/02/18**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'AUDIT DES
COMPTES DU PROJET POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018**

Numéro du Don : GEF TF 0A3107
Numéro d'Identification : P157249

Le Gouvernement gabonaise a obtenu un financement du Fonds pour l'Environnement mondial à travers la Banque mondiale d'un montant équivalent à 9 055 046 de US\$ pour financer le projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme-Eléphant (GeFaCHE).

Le GeFaCHE a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 2 septembre 2016, l'accord de don signé entre le Gouvernement du Gabon et la Banque mondiale le 6 octobre 2016, et l'entrée en vigueur est intervenue le 4 janvier 2017.

Le projet vise à réduire le braconnage des éléphants et les Conflits Homme-Eléphant (CHE) dans les zones-cibles du projet à travers : (i) les activités de lutte anti-braconnage, afin de sécuriser les éléphants dans leur habitat et de limiter ainsi les destructions de cultures, et (ii) les mesures de prévention et d'atténuation des CHE, afin de sécuriser les cultures contre les prédateurs des éléphants et de protéger ainsi les moyens de subsistance des communautés.

Le Gouvernement se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement d'un **Cabinet en vue de l'audit comptable et financier du projet pour les exercices 2017 et 2018.**

AGENCES D'EXECUTION
Le projet est mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) du Ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement.

OBJECTIF DE L'AUDIT DU PROJET
L'objectif de l'audit financier et comptable est de formuler, après un examen approfondi des procédures et des états financiers et après chaque exercice comptable clos au 31 décembre, une opinion sur :

- l'état des ressources et des dépenses du projet en rapport avec le financement de la Banque mondiale et du Gouvernement ;
- la situation nette issue du financement du Projet ;
- les ressources mises à la disposition du Projet et leur utilisation aux fins d'activités pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet ;
- la conformité entre l'exécution financière du projet et les recommandations de l'accord de financement ;
- les états financiers préparés et élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet ;
- la Pertinence du contrôle interne ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

L'Unité de Coordination (UCP) du GeFaCHE invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus (« l'audit des comptes du Projet GeFaCHE, pour les exercices 2017 et 2018 »).

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Les manifestations d'intérêt doivent comporter une lettre de manifestation d'intérêt et une liste de références similaires, exécutées par le consultant (les consultants constituant le consortium le cas échéant) au cours des sept dernières années, avec pièces justificatives. Les consultants seront évalués et sélectionnés sur la base de leurs références ainsi que sur leurs expériences d'audit en général.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), conformément aux procédures de la Banque Mondiale énoncées dans les Directives de Consultants édition janvier 2011 révisée en juillet 2014, qui se trouvent sur le site Web suivant : www.worldbank.org/procure.

Les termes de référence détaillés pour la mission sont disponibles aux bureaux de l'UCP du Projet sis à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et peuvent être demandés par les cabinets intéressés, à l'adresse ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au Coordonnateur du GeFaCHE et déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 03 avril 2018 à 10H, Heure de Libreville (GMT+1) :

Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), résidence Royal Bâtiment B situé au quartier KALIKAK et aux heures suivantes : de 08 heures à 15 heures 30 mn de lundi à vendredi ou par mail à : [Patrice Mezui patricemezui03@yahoo.fr](mailto:patricemezui03@yahoo.fr)

Pr. Lee J.T WHITE
Secrétaire Exécutif ANPN

Bon à savoir

- **Fooball**
Programmation des matches en retard du National-Foot 1
- **Mercredi 28 février 2018 (match en retard de la 4e levée) :**
 - A Moanda (15 h 30) : Mangasport/CF Mounana
 - Au stade de l'INJS à 15 h 30 : Missile FC/Nguen'Asuku
- **Samedi 3 mars à Oyem :**
 - A 15 h 30 au stade Akoakam : Oyem AC/Lozosport
- **Dimanche 4 mars 2018 à Bitam :**
 - A 15 h 30 au stade Gaston Peyrille : USB/Mangasport